

18 Mars au 22 avril 2016 : CONCERTATION PUBLIQUE GARE ROUTIERE ET PARKING des CHANTIERS (Evolution du projet d'aménagement des Chantiers).

Veillez vous informer Article L103-2 du code de l'urbanisme datant de septembre 2015

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'[article L. 122-1 du code de l'environnement](#), ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;

4° Les projets de renouvellement urbain.

Texte de la Ville

La ville de Versailles, Maître d'ouvrage dans le cadre de l'opération Versailles Chantiers, met en place une concertation préalable dans le cadre de la réalisation d'une gare routière et d'un parking souterrain à proximité de la gare des Chantiers.

Cette concertation s'inscrit dans le cadre de l'article L.103-2 et suivant du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal a arrêté par délibération le jeudi 17 mars les modalités de la concertation. Celle-ci revêtira la forme suivante :

-Le public est invité à s'informer de la présente concertation par les moyens suivants :

O L'affichage de la délibération arrêtant les modalités de la concertation pendant toute la durée de celle-ci.

o Un article sur le site internet de la ville de Versailles

o Un article dans le bulletin municipal

o L'affichage de panneaux d'information Place Poincaré et à l'hôtel de Ville au service Urbanisme

O La consultation du dossier de synthèse présentant le projet de la gare routière et du parking souterrain

-Le public est invité à s'exprimer sur le projet dans un registre mis à sa disposition tout au long de la concertation, à l'hôtel de Ville de Versailles au service Urbanisme du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, et à l'accueil de l'hôtel de Ville le samedi de 9h00 à 11h30.

La concertation est organisée du vendredi 18 mars au vendredi 22 avril 2016 inclus.

A l'issue de la concertation, un bilan est rédigé : il présente les moyens d'information et d'expression mis en œuvre à destination du public et consigne de manière synthétique et thématique les questions et remarques formulées par le public ainsi que les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage. Par la suite, le bilan de la concertation sera soumis au conseil municipal en juillet 2016 afin de lancer la réalisation du projet.

La réalisation du projet se déroule en quatre phases majeures :

- La concertation préalable

Mise à disposition du public du dossier de synthèse de présentation du projet du vendredi 18 mars au vendredi 22 avril 2016 inclus.

A la suite de la mise à disposition du public du dossier de présentation du projet de la gare routière et du parking public, la ville tirera un bilan de la concertation entre fin avril et le mois de juin 2016.

Ce bilan de la concertation sera présenté et approuvé en Conseil Municipal de juillet 2016.

- Les études techniques (Avril 2016 à mai 2017)

Réalisées en amont des travaux, les études techniques permettent de préparer le bon déroulement des travaux.

A titre d'exemple, des études sur la faune et la flore et des sondages géotechniques sont réalisés. C'est également lors de cette phase qu'est délivré le permis de construire et qu'est choisi le maître d'œuvre qui réalisera les travaux ainsi que le futur gestionnaire du parking, via une procédure d'appel d'offres.

- La réalisation des travaux (Juin 2017 à mars 2019)

Cette troisième phase du projet, qui comprend le gros œuvre, peut être divisée en trois temps :

- o Les travaux préparatoires et le terrassement ;
- o La réalisation du gros œuvre du parking souterrain et de la dalle de la gare routière ;
- o La mise en place des équipements du parking et de la gare routière.

•La mise en service du parking souterrain et de la gare routière est prévue pour la fin-mars 2019.